
MISE EN ŒUVRE DU MEMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'UNION EUROPEENNE: APERÇU DES ACTIVITES

Etablie par la Direction des Relations Extérieures

Remarques introductives

Ce document a été structuré conformément aux chapitres opérationnels du Mémorandum d'accord et subdivisé en sous-chapitres selon les besoins.

La nature complexe des activités a souvent rendu leur classification difficile dans le cadre de la structure du Mémorandum d'accord. Pour les activités qui concernent plus d'un chapitre du Mémorandum, des renvois vers les autres chapitres pertinents sont ajoutés.

Les programmes conjoints ne sont pas évoqués dans chaque rubrique thématique mais selon les chapitres pertinents du Mémorandum d'accord. Il convient de noter, cependant, que les programmes conjoints représentent une part significative des activités dans de nombreux domaines (notamment la jeunesse, le dialogue interculturel et la diversité culturelle). Il est rappelé qu'un document distinct, contenant des informations plus détaillées sur les Programmes conjoints réalisés en 2011 sera publié séparément.

Dans le même esprit, les activités mises en œuvre dans le cadre des accords partiels, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et du Commissaire aux droits de l'homme sont présentées dans le chapitre « coopération inter-institutionnelle ».

Les activités citées dans le présent document couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011.

1. Droits de l'homme et libertés fondamentales (cf. §§ 16-22 du Mémorandum d'accord)

Mention des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et consultation mutuelle (cf. §§ 16-19 du Mémorandum d'accord)

Il est de plus en plus fréquent que les **normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme** se reflètent et soient citées dans les projets de textes juridiques de l'UE, de même que dans les documents stratégiques et les rapports d'activités de l'Union européenne dans le cadre de son processus d'élargissement, ainsi que dans la mise en œuvre des plans d'action de la Politique européenne de voisinage.

Il est important de rappeler que la **reconnaissance par l'Union européenne du Conseil de l'Europe comme « la source paneuropéenne de référence en matière de droits de l'homme »**, tel qu'énoncé dans le Mémorandum d'accord, est également inscrite, au plus haut niveau, dans diverses dispositions :

L'Article 6(3) du Traité sur l'Union européenne reconnaît que « *les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux États membres, font partie du droit de l'Union en tant que principes généraux.* »

Le Préambule de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne reconnaît explicitement ce fait en réaffirmant « *les droits qui résultent notamment des traditions constitutionnelles et des obligations internationales communes aux États membres, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des Chartes sociales adoptées par l'Union et par le Conseil de l'Europe, ainsi que de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme.* »

Enfin, l'Article 52(3) de cette Charte déclare que « *dans la mesure où la présente Charte contient des droits correspondant à des droits garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, leur sens et leur portée sont les mêmes que ceux que leur confère ladite convention.* »

Ce recours aux normes du Conseil de l'Europe est également visible au-delà des frontières de l'Europe, grâce au renvoi de plus en plus courant aux instruments du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union européenne et certains de ses partenaires non européens (par exemple dans les relations avec le Maroc).

La **pratique des consultations** est déjà établie dans plusieurs domaines où les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe sont la première source d'information et où l'Organisation peut apporter d'autres contributions pertinentes basées sur ses normes. La Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe participe également

régulièrement aux réunions Droits de l'homme du Comité des Ministres où il est fait état de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Les modalités de coopération ont été examinées au cours d'autres réunions, et notamment lors de celles entre le **Conseil de l'Europe et la Troïka du Comité de l'Article 36 de l'Union européenne** (Strasbourg, 14 juin 2011 ; Bruxelles, 16 décembre 2011).

S'agissant du dialogue avec la **Cour de justice de l'Union européenne**, la **Cour européenne des droits de l'homme** a accueilli, le 3 octobre 2011, la réunion annuelle entre les deux juridictions au cours de laquelle les participants ont examiné les récents développements de leurs jurisprudences en matière de droits de l'homme et évoqué certains des aspects pratiques de l'adhésion de l'UE.

Pour les réunions de consultation annuelles à Strasbourg sur les progrès accomplis par les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne dans la mise en œuvre des normes pertinentes des droits de l'homme, telle qu'elle ressort notamment des différents rapports des organes de suivi, des Avis de la Commission de Venise, et dans le contexte du contrôle par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, se référer à la partie 4 ci-après, « stabilité démocratique ».

Voir également la partie 8 sur les modalités/réunions et mécanismes visant à renforcer la coopération.

Adhésion de l'Union européenne à la Convention de Sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales (cf. § 20 du Mémoire d'accord)

Le CdE et l'Union européenne ont organisé conjointement les cinquième, sixième, septième et huitième réunions du groupe de travail informel du CDDH¹ sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CDDH-UE) à Strasbourg, du 25 au 28 janvier, du 15 au 18 mars, du 10 au 13 mai et du 20 au 24 juin 2011 respectivement. La Commission européenne était représentée à la Réunion extraordinaire subséquente du Comité directeur pour les droits de l'homme (12-14 octobre 2011) sur **l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme**.

Le 11 novembre 2011, le Secrétaire Général a rencontré la Vice-présidente de la Commission européenne chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté aux fins d'évoquer l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme (*voir également la partie 8 sur les « modalités de coopération et les réunions et mécanismes visant à renforcer la coopération »*).

¹ Comité directeur pour les droits de l'homme

Protection des personnes appartenant à des minorités nationales, lutte contre les discriminations, le racisme, la xénophobie et l'intolérance (cf. § 21 du Mémorandum d'accord)

Le CdE et l'UE ont tous deux renforcé l'attention portée aux questions **roms**, conduisant ainsi à une intensification de la coopération et des contacts en 2011. Dans ses conclusions du 19 mai 2011 sur un Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020, le Conseil de l'UE (EPSCO²) invite la Commission et les États membres à se fonder sur l'expérience d'organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, et fait référence dans ce contexte à la Déclaration de Strasbourg sur les Roms, adoptée par la réunion à haut niveau des États membres du Conseil de l'Europe, le 20 octobre 2010.

Le Représentant spécial du Secrétaire Général (RSSG) pour les questions relatives aux Roms et son équipe ont entretenu des contacts fréquents avec la Commission et les Présidences successives du Conseil de l'UE en 2011. Ils ont notamment rendu compte de la mise en œuvre de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms du 20 octobre 2010 :

- à la Présidence hongroise de l'UE, le 14 janvier 2011 à Budapest ;
- à l'occasion de la 5^e Réunion de la Plateforme européenne pour l'intégration des Roms, le 7 avril 2011 à Budapest ;
- lors de la Conférence sur la démocratie et les droits de l'homme, le 28 juin 2011 à Budapest ;
- lors de la 6^e Réunion de la Plateforme européenne pour l'intégration des Roms organisée sous la Présidence polonaise de l'UE les 17 et 18 novembre 2011 à Bruxelles ;
- lors de la réunion du Groupe de contact informel (GCI) des organisations intergouvernementales et des institutions sur les Roms, les Sintés et les Gens du voyage, tenue sous la Présidence hongroise de l'Union européenne le 18 février 2011 à Bruxelles ; et
- à l'occasion de la réunion du Groupe de contact informel (GCI) des organisations intergouvernementales et des institutions sur les Roms, les Sintés et les Gens du voyage, organisée sous la Présidence polonaise de l'Union européenne le 18 novembre 2011 à Bruxelles.

En septembre 2011, le Commissaire Andor a rencontré le Commissaire aux droits de l'homme aux fins de discuter des possibilités de coopération avec le Conseil de l'Europe en matière d'intégration des Roms.

² Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs

La Commission européenne était représentée à la 1^{re} réunion du Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) les 30 et 31 mars 2011 à Strasbourg ainsi qu'à la 2^e réunion du comité tenue du 22 au 25 novembre 2011 à Istanbul.

La Commission européenne était invitée au « Sommet des Maires sur les Roms » organisé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe afin de présenter le soutien financier de l'UE à l'insertion des Roms.

Le 6 juillet 2011, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont décidé d'intensifier leurs efforts visant à améliorer la situation de la minorité rom au sein de la société européenne et convenu à cet effet d'un plan d'action conjoint pour la formation de médiateurs roms (ROMED). Ce programme ROMED a été mis en œuvre grâce à un accord de contribution conclu le 6 juillet 2011 et renouvelé le 22 mars 2012, en vue de former, sur une période de dix-huit mois, 1.000 médiateurs dans les secteurs de l'éducation, de la culture et de la santé.

Tout au long de l'année 2011, des représentants de l'Équipe d'appui du RSSG pour les questions relatives aux Roms, du Conseil de l'Europe, ont participé aux réunions par pays organisées par la Commission dans les Balkans occidentaux.

Voir également le point ci-après consacré à la « coopération avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne » et la partie 7 sur la « cohésion sociale ».

Voir la partie 9 « coopération inter-institutionnelle » pour les activités intéressant l'ECRI.

Lutte contre la torture et les mauvais traitements (cf. § 21 du Mémoire d'accord)

La Commission européenne (DG Justice) a participé activement en tant qu'observateur aux négociations de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée en mai 2011.

Le 15 juin 2011 à Strasbourg, des Représentants de l'Assemblée parlementaire et des Nations Unies ont appelé les 27 États membres de l'Union européenne – et l'UE elle-même – à signer la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la **violence à l'égard des femmes et la violence domestique**.

Le 19 septembre, le Secrétariat du CdE a participé activement à une Conférence sur **l'égalité entre les femmes et les hommes**, organisée par la Commission européenne (DG Justice) à Bruxelles les 19-20 septembre 2011. La Secrétaire Générale adjointe a prononcé une allocution lors de la session d'ouverture tandis que la Directrice de la justice et de la dignité humaine a présenté la Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (*voir également la partie 8 sur les « modalités de coopération »*).

Voir la partie 9 « coopération inter-institutionnelle » pour les activités intéressant le Comité européen pour la prévention de la torture.

Lutte contre la traite des êtres humains (cf. § 21 du Mémoire d'accord)

Le 24 juin 2011, le GRETA, accompagné de son secrétariat, a tenu un échange de vues avec la Coordonnatrice de la **lutte contre la traite des êtres humains** de l'UE au nom de la Commission européenne. Cela a été l'occasion d'évoquer les moyens de coopérer concernant le suivi à donner aux rapports du GRETA et de réitérer l'importance d'éviter toute duplication dans le domaine de l'évaluation.

Les membres du GRETA et le personnel du Secrétariat anti-traite ont participé à plusieurs consultations, tables rondes et conférences organisées par la Commission européenne et les agences de l'UE, telles que la consultation sur la nouvelle stratégie intégrée de lutte contre la traite des êtres humains, organisée par la Commission européenne et les réunions périodiques des Rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents.

Protection des droits de l'enfant (cf. § 21 du Mémoire d'accord)

La bonne coopération entre le CdE et l'UE dans le domaine des droits de l'enfant a été encore renforcée en 2011. La Communication de la Commission européenne : Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant³, adoptée le 15 février 2011, fait explicitement référence aux lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants. L'une des 11 actions phare du programme de l'Union européenne encourage l'application des lignes directrices et la prise en compte de celles-ci dans les instruments juridiques qui verront le jour dans le domaine de la justice civile et de la justice pénale.

Par ailleurs, le GRETA était également représenté à la réunion des parties prenantes sur la collecte de données relatives aux droits de l'enfant organisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne à Vienne les 22-23 février 2011.

Tout au long de l'année, la Commission européenne (DG Justice), l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ADF) et le Comité économique et social européen (CESE) ont contribué à l'élaboration de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2012-2015⁴. Les représentants de ces diverses institutions ont salué le projet de texte à l'occasion d'une conférence de haut niveau consacrée aux droits de l'enfant, tenue à Monaco les 20-21 novembre.

Aux fins de coordonner l'action avec la Commission européenne, le Secrétariat du CdE a organisé le 20 juin une réunion avec les représentants de la DG Justice et a participé à deux réunions du Comité directeur de la Commission européenne sur les droits de l'enfant, le 12 juillet et le 21 octobre à Bruxelles. Le RSSG/Chef du Bureau de Bruxelles a représenté le Conseil de l'Europe lors du 6^e Forum européen sur les droits de l'enfant le 23 novembre à Bruxelles.

³ COM(2011)60

⁴ La Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant a été adoptée par le Comité des Ministres le 15 février 2012.

Des représentants de la Commission européenne (DG Justice et DG Éducation et culture) ont pris part à la 5^e réunion du Groupe consultatif Ad hoc sur la **participation des enfants et des jeunes** le 6 décembre à Bruxelles.

La coopération avec le CESE a mis l'accent sur la promotion de la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la **violence sexuelle à l'égard des enfants**. Le Secrétariat a participé à une réunion de la section Emploi, Affaires sociales et Citoyenneté du CESE le 31 janvier, à une audition publique sur la prévention de l'abus sexuel des enfants le 21 juin ainsi qu'à une conférence de presse sur le même thème le 27 octobre. Dans le cadre de l'Année européenne du volontariat, le CESE a fait traduire dans toutes les langues de l'Union européenne le matériel de campagne « La règle : on ne touche pas ici ».

Promotion de l'éducation aux droits de l'homme (cf. § 21 du Mémorandum d'accord)

Le 4 juillet 2011, le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (Bureau du HCR), l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH, la Commission européenne, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (ADF) et le Conseil de l'Europe ont signé une lettre de coopération en vue de créer un Groupe de contact international sur l'éducation à la **citoyenneté et aux droits de l'homme**.

Voir « coopération avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne » ci-dessous et la partie 6, « éducation, jeunesse et promotion des contacts humains ».

Autres activités dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales

L'Union européenne a organisé une réunion entre le Service de la **Démocratie locale et régionale et de la bonne gouvernance** et le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux à Vienne le 19 juillet 2011 (*voir aussi « coopération avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne » ci-dessous*).

La Journée européenne contre la **peine de mort**, organisée conjointement par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, a lieu chaque année le 10 octobre, à la même date que la Journée mondiale contre la peine de mort. La 5^e Journée européenne contre la peine de mort a été célébrée en 2011. A cette occasion, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont fait une déclaration conjointe, réaffirmant à l'unisson l'opposition des deux organisations à la peine de mort et leur engagement en faveur de son abolition partout dans le monde (*voir également le point 12 « visibilité du partenariat »*).

Des sessions de formation du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie, ont été organisées à l'intention du personnel du Service européen pour l'action extérieure (du siège et des délégations de l'UE) à Bruxelles les 23 juin et 15 novembre 2011.

La Commission européenne s'est dite favorable aux normes du CdE sur la **liberté dans le cyberspace**, adoptées par le Comité des Ministres en septembre 2011. La Vice-présidente de la Commission européenne chargée de la Stratégie numérique, a fait référence à la Déclaration sur des principes de la gouvernance de l'Internet lors des réunions de l'OCDE et du Forum sur la gouvernance de l'Internet organisé par les Nations Unies.

Plusieurs activités du domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'inscrivent dans le cadre de programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Voir le point 11 sur les « programmes conjoints ».

De plus, il convient de noter que plusieurs activités du domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont abordées au point 9 ci-dessous sur la « coopération inter-institutionnelle ».

Coopération avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ADF) (cf. § 22 du Mémoire d'accord)

Suite à l'entrée en vigueur de l'accord de coopération le 18 juin 2008, une **personnalité indépendante** nommée par le Conseil de l'Europe et des représentants du Secrétariat, ont régulièrement assisté aux réunions du **Conseil d'administration** de l'Agence des droits fondamentaux. La personnalité indépendante était présente aux réunions du **Bureau exécutif**. Les **personnes de contact** désignées par le Secrétaire Général du CdE et par l'ADF traitent des questions de coopération entre les deux institutions. Le CdE est régulièrement consulté pendant l'élaboration du programme annuel d'activités et des rapports annuels de l'ADF et la personnalité indépendante nommée par le CdE dispose du droit de vote lors de leur soumission pour adoption au Conseil d'administration.

Le groupe de rapporteurs des **Délégués des ministres** sur les relations extérieures (GR-EXT) a tenu un échange de vues le 14 juin 2011 avec la personnalité indépendante désignée par le Conseil de l'Europe pour siéger dans les organes de l'Agence et le 8 novembre 2011 avec la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur de l'Agence. A l'occasion de cette réunion, l'ADF et le Secrétariat du Conseil de l'Europe ont présenté un rapport conjoint sur la coopération durant la période juillet 2010/juin 2011.

L'ADF communique régulièrement à l'ECRI des données et informations sur le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et les rapports de l'ECRI font régulièrement référence aux travaux de l'ADF. L'ECRI, l'ADF et l'OSCE/BIDDH ont prononcé une déclaration conjointe à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2011.

L'ECRI et le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ADF) ont procédé à un échange de vues le 23 juin à Strasbourg.

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux **Roms** et son équipe ont présenté au Directeur de l'ADF, le 17 janvier 2011 à Vienne, les activités/la politique concernant les Roms, menées en 2011 par le CdE.

L'Union européenne a organisé une réunion entre le Chef du Service de la **Démocratie locale et régionale et de la bonne gouvernance** et le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux à Vienne, le 19 juillet 2011 (*voir également le point ci-après consacré aux « autres activités dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales »*).

La **Cour européenne des droits de l'homme** a développé de bonnes relations avec l'ADF. Le Directeur et la Présidente de l'ADF rendent visite au Président de la Cour chaque année (en 2011, la visite a eu lieu en novembre) et ont exprimé leur volonté d'assister la Cour selon les possibilités. La Cour européenne des droits de l'homme a coopéré avec l'ADF de l'Union européenne à la publication en mars 2011 du Manuel de droit européen en matière de **non-discrimination**. Il a été présenté à l'occasion d'un séminaire à la Cour.

Les 21-22 novembre 2011, le Secrétariat de la Charte sociale européenne était représenté à une Conférence sur « La dignité et les droits des migrants en **situation irrégulière** », organisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne à Varsovie.

Le CdE a participé en tant qu'observateur aux deux réunions du Conseil d'administration de l'ADF à Vienne, en mai et décembre 2011. A l'occasion de la deuxième réunion, le Directeur Général de la DG Droits de l'homme et État de droit a tenu un échange de vues avec les membres du Conseil d'administration au sujet de la réforme du Conseil de l'Europe et des priorités d'action de l'Organisation présentant un intérêt pour l'Agence.

Le Secrétariat du Comité directeur pour la **Bioéthique** a été consulté par le Secrétariat de l'ADF en vue de la préparation d'un document sur le placement et le traitement involontaires de personnes atteintes de troubles mentaux.

Un échange de vues entre l'ECRI et le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ADF) a eu lieu le 23 juin à Strasbourg.

Plusieurs autres réunions inter-secrétariats, tant à haut niveau qu'à celui des services, ont été organisées tout au long de l'année.

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe a participé à la réunion des parties prenantes de l'ADF sur la protection des données (21 février 2011, Vienne).

Le CdE et l'ADF travaillent en étroite coopération dans le domaine du **droit des enfants**, et notamment de la justice adaptée aux enfants. Dans son Programme de travail annuel pour 2012, l'ADF a évoqué sa prise en compte des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants dans les travaux qu'elle mène dans ce domaine.

Deux experts du CdE et un représentant du Secrétariat ont participé à la Réunion des parties prenantes de l'ADF « Appliquer les Indicateurs de l'ADF sur les droits de l'enfant : priorités politiques de la collecte de données » les 22-23 février à Vienne.

Dans le domaine du **handicap**, le Conseil de l'Europe et l'ADF procèdent à des échanges réguliers et sont mutuellement représentés aux réunions pertinentes à Strasbourg et à Vienne. L'ADF était notamment représentée à la 5^e réunion du Forum européen de coordination pour le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015 (CAHPAH), à Strasbourg, les 21-23 septembre 2011, et le Co-secrétaire du CAHPAH a participé les 8-9 novembre 2011, à la réunion d'examen par les pairs organisée à Vienne par l'ADF, consacrée au premier projet de rapport fondé sur des données probantes sur la situation des personnes présentant des problèmes de santé mentale ou des déficiences intellectuelles dans neuf pays européens (Allemagne, Bulgarie, France, Grèce, Hongrie, Lettonie, Roumanie, Royaume-Uni et Suède). Il convient de rappeler dans ce contexte que le CAHPAH a contribué à l'élaboration du rapport.

*Concernant la coopération entre le **Commissaire aux droits de l'homme** et l'ADF, voir partie 9 « coopération inter-institutionnelle » ci-dessous.*

2. Prééminence du droit, coopération juridique et réponse aux nouveaux défis (cf. §§ 23-26 du Mémoire d'accord)

Élaboration de normes communes, promouvant ainsi une Europe sans clivages ; coopération juridique en vue d'assurer la cohérence entre la législation de la Communauté et de l'Union européenne et les normes des conventions du Conseil de l'Europe (cf. §§ 23-24 du Mémoire d'accord)

Le Service juridique de la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne ont régulièrement participé aux réunions du Comité des **conseillers juridiques sur le droit international public** (CAHDI) du Conseil de l'Europe.

L'événement phare de la **Journée européenne de la justice civile** (organisée conjointement chaque année le 25 octobre depuis 2003 par les deux institutions) s'est déroulé au Tribunal de Grande Instance de Toulouse. Cette journée a été célébrée par diverses manifestations organisées dans une quinzaine d'États membres.

La Commission européenne, le Conseil de l'UE et l'ADF ont régulièrement participé aux réunions plénières et des groupes de travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) consacrées au renforcement de l'efficacité et à l'amélioration de la qualité des systèmes de justice européens. La Commission européenne était également représentée à la réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Réseau des institutions de formation judiciaire des États membres du Conseil de l'Europe), le 17 février 2011.

Consultations en amont du processus d'élaboration des normes (cf. § 25 du Mémoire d'accord)

Plusieurs réunions ont été tenues au niveau technique, et notamment les réunions entre la **Troïka du Comité de l'article 36** de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, à Strasbourg le 14 juin et à Bruxelles le 16 décembre 2011.

La Commission européenne jouit du statut d'observateur au sein de plusieurs organes normatifs du CdE et est régulièrement invitée à prendre part à leurs réunions : il s'agit notamment du Comité Directeur pour la **Bioéthique** (CDBI), du Comité européen pour les **problèmes criminels** (CDPC), du Conseil de **coopération pénologique** (PC-CP), du Comité d'experts sur le fonctionnement des **Conventions européennes dans le domaine pénal** (PC-OC) et du Comité directeur sur les **médias et les nouveaux services de communication** (CDMC). Cela facilite la consultation et permet à l'UE d'exprimer son avis.

En matière de **droits procéduraux**, suite à l'adoption de la Directive relative au **droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales** en octobre 2010, et à la résolution relative à la directive sur le **droit à l'information dans les procédures pénales** adoptée par le Parlement européen le 13 décembre 2011, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne examinent actuellement un nouveau projet de directive sur le droit d'accès à un avocat. Le Secrétariat du Conseil de l'Europe a eu l'occasion d'apporter des contributions tant écrites qu'orales à différents stades du processus d'élaboration des trois directives. Il a également été amené à formuler des commentaires dans le cadre de la consultation générale sur le document « Renforcer la confiance mutuelle dans l'espace judiciaire européen – Livre vert sur l'application de la législation de l'Union européenne en matière de justice pénale dans le domaine de la détention ».

Le 25 janvier 2011, le Secrétariat du Conseil de l'Europe a participé à une Table ronde sur la préparation du Livre vert sur les questions de détention dans l'Union européenne, organisée par la Commission européenne. Un groupe de travail conjoint comprenant des représentants de la Cour européenne des droits de l'homme, du CPT, du Commissaire aux droits de l'homme et de la Direction Générale Droits de l'homme et État de droit ont préparé en novembre 2011 un avis écrit sur le livre vert susmentionné, transmis par la Secrétaire Générale adjointe à la Vice-présidente de la Commission européenne chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté.

Le **Mécanisme informel d'information mutuelle** a tenu sa première réunion à Bruxelles, le 8 septembre 2011.

Voir également les paragraphes pertinents de la partie 1 ci-dessus « droits de l'homme et libertés fondamentales ».

Coopération pour répondre aux défis auxquels sont confrontées les sociétés européennes (lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment d'argent, etc.) (cf. § 26 du Mémorandum d'accord)

Un représentant du Secrétariat a participé au groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur le **Terrorisme**, le 25 mai 2011 à Bruxelles.

L'Union européenne est signataire de la Convention du Conseil de l'Europe relative au **blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme** (STCE No. 198). Des représentants de la Commission européenne (DG Marché intérieur et services) et du Secrétariat Général du

Conseil de l'UE ont participé à la troisième Conférence des Parties à la STCE No.198 organisée à Strasbourg du 7 au 8 mars 2011.

En 2011, la Commission européenne (DG Fiscalité et union douanière et la DG Marché intérieur et services) et le Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne ont régulièrement participé, en qualité d'observateurs, aux réunions plénières du Comité d'experts sur l'évaluation des **mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)** (35^e Réunion plénière, 11-14 avril 2011 ; 36^e Réunion plénière, 26-30 septembre 2011 ; et 37^e Réunion plénière, 12-16 décembre 2011).

Un représentant du **Secrétariat a contribué à la 4^e Plateforme pan-européen des Bureaux de recouvrement des avoirs (BRA)**, organisée par la Commission européenne et la Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne à Varsovie, du 24 au 25 octobre 2011.

S'agissant de la **cybercriminalité**, la Commission européenne (DG Affaires intérieures) et le Secrétariat du Conseil de l'Europe se sont mutuellement consultés en vue de formuler des positions communes, notamment à l'occasion de la réunion du Groupe d'experts intergouvernemental sur la cybercriminalité des Nations Unies (Vienne, janvier 2011).

En avril 2011, la Présidence hongroise de l'UE a organisé une conférence ministérielle sur la Convention de Budapest sur la **cybercriminalité** dont la Secrétaire Générale adjointe était l'un des principaux orateurs (*voir également la partie 8 sur les « modalités de coopération »*). La Commission a participé à un niveau hiérarchique de directeur à cette conférence.

En mai 2011, le nouveau projet conjoint CyberCrime@EAP sur la cybercriminalité a été lancé au titre de la Facilité pour le partenariat oriental. Les observateurs de l'UE ont jugé positive la mise en œuvre du projet conjoint CyberCrime@IPA. En 2011, l'UE a par ailleurs décidé d'ouvrir l'Instrument de stabilité au financement au plan mondial de mesures de lutte contre la cybercriminalité et de renforcement de la cybersécurité.

Le 14 juin 2011, la Secrétaire Générale adjointe et la Commissaire européenne aux affaires intérieures ont adressé une lettre conjointe aux ministres des Affaires étrangères des États membres de l'UE n'ayant pas encore ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la **cybercriminalité**, à l'approche du 10^{ème} anniversaire de la Convention en novembre 2011 (*voir également la partie 8*).

L'Union européenne a participé à la 33^e réunion du Groupe de suivi de la Convention **contre le dopage**, qui a eu lieu à Strasbourg les 9 et 10 mai 2011.

La Commission européenne a participé à la 19^e réunion du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) organisée à Strasbourg le 10 mai 2011.

La Commission européenne a également assisté en qualité d'observateur aux 32^e et 33^e réunions du Comité permanent de la Convention européenne sur la **violence des**

spectateurs (T-RV) à Rome et Strasbourg les 22-23 juin et 7-8 décembre respectivement.

L'Union européenne est depuis 1982 Partie contractante à la Convention du Conseil de l'Europe relative à la **conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe** (Convention de Berne). Les deux organisations ont participé et contribué aux réunions qu'elles ont respectivement organisées, afin de garantir la coordination des travaux et d'éviter les duplications.

Le CdE bénéficie du statut d'observateur auprès du groupe de coordination de l'UE pour la **biodiversité** et la **nature** et est régulièrement invité à participer aux Réunions des directeurs Nature de l'Union européenne. En 2011, le CdE a également contribué aux travaux du groupe de travail sur les infrastructures vertes de l'UE, dirigé par la DG Environnement.

Par ailleurs, l'UE a financé un programme conjoint triennal Conseil de l'Europe/Union européenne visant à promouvoir la protection de la biodiversité grâce à la mise en œuvre du Réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation dans les sept pays de l'IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat) (2009-2011).

Enfin, le CdE a continué de tenir ses réunions de coordination avec l'Agence européenne de l'Environnement et le Centre thématique européen pour la diversité biologique aux fins de discuter des questions d'harmonisation entre le Réseau Natura 2000 de l'UE et le Réseau Émeraude de la Convention de Berne.

Autres activités dans les domaines de la prééminence du droit et de la coopération juridique

A Bruxelles les 27 et 28 janvier 2011, le Secrétaire Général et la Vice-présidente de la Commission européenne chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté ont célébré conjointement la 6^e Journée de la **Protection des données**. Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont co-organisé une conférence à haut niveau coïncidant avec le 30^e anniversaire de la Convention 108 du Conseil de l'Europe sur la protection des données à caractère personnel (*voir également la partie 8*).

La Commission européenne a suivi régulièrement les travaux du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD). Elle a participé à la 27^e réunion plénière du T-PD à Strasbourg du 29 novembre au 2 décembre 2011, ainsi qu'aux réunions du Bureau du T-PD (22-24 mars, 28-30 juin et 10-12 octobre 2011).

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe a participé aux conférences internationales sur la protection des données organisées sous les Présidences hongroise et polonaise du Conseil de l'Union européenne (Budapest, 16-17 juin 2011 et Varsovie, 21 septembre 2011).

L'Union européenne a signé la Convention européenne sur la **protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel** le 21 décembre 2011.

Des sessions de formation du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie, ont été organisées à l'intention du personnel du Service européen pour l'action extérieure (du siège et des délégations de l'UE) à Bruxelles les 23 juin et 15 novembre respectivement.

Plusieurs activités dans les domaines de la prééminence du droit, de la coopération juridique et de la réponse aux nouveaux défis s'inscrivent dans le cadre de programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Voir également la partie 11, « programmes conjoints ».

De plus, il convient de noter que plusieurs activités s'inscrivent également dans le cadre de la prééminence du droit, de la coopération juridique et de la réponse aux nouveaux défis sont évoquées au point 9 ci-dessous, « coopération inter-institutionnelle ».

3. Démocratie et bonne gouvernance (cf. §§ 27-29 du Mémoire d'accord)

Promotion et renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance: développement de l'égalité entre les femmes et les hommes (cf. § 27 du Mémoire d'accord)

La Commission européenne a continué de soutenir différentes activités du **Réseau des Écoles d'études politiques**. Les écoles individuelles ont élargi leurs contacts avec des membres de la Commission européenne, du Parlement européen ainsi qu'avec des fonctionnaires de l'UE du siège et des délégations de l'Union européenne dans leurs pays respectifs.

En décembre 2011 à Bruxelles, l'Association des écoles d'études politiques a organisé un débat avec des membres de la Délégation du Parlement européen pour les relations avec l'Europe du Sud-Est.

La Présidente de la Commission du développement régional du Parlement européen a participé à la 6^e **Université d'été pour la démocratie** (Strasbourg, 27-29 juin 2011).

Le 15 juin 2011 à Strasbourg, des représentants de l'Assemblée parlementaire et des Nations Unies ont appelé les 27 États membres de l'Union européenne – et l'UE elle-même – à signer la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la **violence à l'égard des femmes et la violence domestique** (*voir également le point « Lutte contre la torture et les mauvais traitements » à la partie 1*).

La Secrétaire Générale adjointe a prononcé une allocution lors de la session d'ouverture de la Conférence de l'UE sur **l'égalité entre les femmes et les hommes** (Bruxelles, 19 septembre) (*voir également à la partie 8*).

La Commission européenne (DG Justice) a participé activement en tant qu'observateur aux négociations de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée en mai 2011.

Commission de Venise (cf. § 28 du Mémoire d'accord)

En 2011, la coopération entre la Commission de Venise et l'Union européenne s'est intensifiée, le Parlement européen ayant notamment sollicité l'avis de la Commission de Venise à l'égard de la Hongrie, de la Turquie et des pays arabes. La Commission de Venise a entretenu une étroite coopération avec la Commission européenne, en particulier sur les **questions constitutionnelles** en Bosnie-Herzégovine, en Moldova et en Ukraine et sur les **réformes judiciaires** en Serbie et en Turquie. Des consultations techniques ont eu lieu avec la Commission européenne à propos des développements intervenus dans les Balkans, en Moldova, et en Turquie, ainsi qu'en Asie centrale et en Afrique du Nord. L'Union européenne a maintes fois invité les pays (pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne) à suivre les recommandations de la Commission de Venise.

Le 9 février 2011 à Bruxelles, le Secrétaire de la Commission de Venise a tenu des consultations avec ses collègues du SEAE au sujet de l'Asie centrale et de la Tunisie.

Le Secrétaire et le Président de la Commission de Venise ont participé aux réunions de la Commission parlementaire conjointe UE-Turquie et discuté avec la Commission de l'état d'avancement de la **réforme juridique et constitutionnelle en Turquie** (21-22 février à Antioche et 29 novembre à Bruxelles respectivement) (*voir également la partie 8 sur les « modalités de coopération »*).

Le Secrétaire de la Commission de Venise a présenté au Groupe de travail du Conseil de l'UE sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe (COSCE), les activités menées par la Commission de Venise dans les Balkans occidentaux, en Asie centrale et en Afrique du Nord (20 mai 2011, Bruxelles).

Le Secrétaire a également présenté à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen le prochain avis (à ce moment là) de la Commission sur la nouvelle constitution **hongroise** (25 mai 2011, Bruxelles).

La Commission était représentée à la Table ronde organisée par le groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen intitulée « **Élections et transition démocratique** en Tunisie : une occasion historique ? » (Bruxelles, 21 septembre 2011).

La Commission européenne, représentée par son Service juridique, ainsi que le Président de la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX) du Comité des régions ont participé à l'ensemble des sessions plénières de la Commission de Venise organisées en 2011.

Tout au long de l'année 2011, la Commission de Venise a continué de contribuer aux programmes conjoints s'agissant de la mise en œuvre de la nouvelle **constitution** en

Bolivie, de l'initiative de l'Union européenne pour l'**État de droit** en Asie centrale et de la **réforme constitutionnelle** au Kirghizistan. Par ailleurs, la Commission de Venise a continué de participer activement au programme conjoint intitulé « Caucase du Sud – Moldova – Pour des élections libres et équitables » moyennant des activités en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Moldova. Toujours en 2011, la Commission de Venise a commencé à mettre en œuvre un volet du Programme de partenariat oriental, financé par l'Union européenne, visant à mieux préparer les **administrations électorales** des six pays bénéficiaires - Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova et Ukraine. En décembre 2011, un nouveau programme conjoint pour le Kazakhstan a également été lancé.

Voir également la partie 4 « stabilité démocratique » et la partie 11 « programmes conjoints ».

Forum pour l'avenir de la démocratie (cf. § 28 du Mémoire d'accord)

L'Union européenne a été invitée aux réunions du Conseil directeur du Forum pour l'avenir de la démocratie.

La Commission européenne était représentée à la 7^e Session du Forum pour l'avenir de la démocratie organisée à Limassol les 13 et 14 octobre 2011 sur le thème « L'interdépendance de la **démocratie et de la cohésion sociale** : Renforcer la représentation et la participation démocratique par le dialogue public et l'engagement civique ».

Coopération régionale et transfrontalière (cf. § 29 du Mémoire d'accord)

L'Union européenne a participé à la 17^e Session de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables des **collectivités locales et régionales**, Kiev, 3-4 novembre 2011 (*voir également « conférences des ministres spécialisés » à la partie 9, « coopération inter-institutionnelle »*).

La Commission européenne (DG Politique régionale) était représentée à la réunion du Comité d'Experts sur les institutions et la coopération des **collectivités locales et régionales** (LR-IC) consacrée à la suppression des obstacles à la **coopération transfrontalière**.

L'Union européenne a organisé une réunion entre le Service de la **Démocratie locale et régionale et de la bonne gouvernance** et le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux le 19 juillet 2011.

Plusieurs activités du domaine de la démocratie et de la bonne gouvernance s'inscrivent dans le cadre de programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Voir la partie 11 ci-dessous consacrée aux « programmes conjoints ». Les activités du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sont énoncées au point 9 ci-dessous, « coopération inter-institutionnelle ».

4. **Stabilité démocratique (cf. §§ 30-32 du Mémoire d'accord)**

Sur l'ensemble de la période considérée, des consultations régulières et rapprochées ont eu lieu avec le SEAE et la Commission européenne sur des questions politiquement pertinentes ou chaque fois qu'une question d'intérêt commun justifiait un échange de vues. Des **visites régulières** ont notamment été assurées par le Directeur Général de la démocratie et des affaires politiques, le Directeur des relations extérieures et par le Directeur du conseil politique et de la coopération du Conseil de l'Europe pour des consultations sur des thèmes d'intérêt mutuel.

En 2011, le Parlement européen a sollicité l'avis de la Commission de Venise à l'égard de la Hongrie, de la Turquie et des pays arabes. La Commission de Venise a entretenu une étroite coopération avec la Commission européenne, en particulier sur les questions constitutionnelles en Bosnie-Herzégovine, en Moldova et en Ukraine et sur les réformes judiciaires en Serbie et en Turquie. Des consultations techniques ont eu lieu avec la Commission européenne à propos des développements intervenus dans les Balkans, en Moldova, et en Turquie, ainsi qu'en Asie centrale et en Afrique du Nord. L'Union européenne a maintes fois invité les pays (pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne) à suivre les recommandations de la Commission de Venise (*voir également le point « Commission de Venise » de la partie 3 « démocratie et bonne gouvernance »*).

La **réunion de consultation** annuelle avec la DG Élargissement sur les **pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne** en vue de la contribution du Conseil de l'Europe aux rapports de suivi de la Commission sur chaque pays concerné s'est tenue à Strasbourg les 16-17 mai 2011.

Outre cette réunion annuelle, des contacts réguliers ont été entretenus aux fins de fournir des informations sur les développements importants dans les suites données, notamment par les pays candidats et candidats potentiels, aux exigences posées par différentes conventions du CdE en matière de droits de l'homme (en particulier la CEDH et les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme).

La **réunion de consultation** annuelle avec le SEAE à propos des **pays de la politique européenne de voisinage de l'UE** s'est déroulée à Strasbourg les 12-13 décembre 2011 et a couvert, pour la première fois, les pays non membres ni de l'UE ni du CdE (c.-à-d. les **pays du Sud de la Méditerranée** qui font partie de la politique du Conseil de l'Europe envers les régions voisines).

Une coopération a également été engagée dans le cadre du **Partenariat oriental** (EaP) de l'Union européenne avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine, lancé le 7 mai 2009. Des représentants du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont participé à des réunions tenues pour la Plateforme 1 sur « la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité » le 6 mai et le 17 novembre 2011, et le 27 octobre 2011 pour la Plateforme 4 sur les « contacts interpersonnels ». Le Secrétariat du Conseil de l'Europe rend régulièrement compte à la Plateforme 1 de l'EaP des principaux résultats et progrès de la mise en œuvre de la Facilité pour le Partenariat oriental du

CdE (4M€) et co-préside deux panels d'experts sur la corruption et l'appareil judiciaire organisés dans le cadre de la Plateforme 1.

Dans le cadre de la **Facilité pour le partenariat oriental** de l'Union Européenne d'un montant de 4 millions d'euros sur 30 mois, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont initié la mise en œuvre d'une série de projets visant à promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en Moldova et en Ukraine.

Au titre du volet électoral du Programme « Pour des élections libres et équitables », la Commission de Venise a organisé deux réunions avec les Commissions électorales centrales des pays bénéficiaires à Vienne (13 mai 2011) et à Chisinau (22-23 septembre 2011).

Des réunions de consultation ad hoc sur des sujets d'intérêt commun ont également été organisées entre la Direction Générale de la démocratie et des affaires politiques/Direction des Relations extérieures et les directions concernées de la Commission, afin d'assurer un échange régulier et actualisé d'informations sur les priorités essentielles et une évaluation partagée des faits d'actualité qui ont des conséquences sur les travaux des deux institutions.

Les contacts et les consultations avec l'Union européenne sur le terrain ont été très étroits et réguliers. Les Chefs des Bureaux du Conseil de l'Europe ont pleinement participé aux mécanismes de coordination internationale sur le terrain et, notamment, aux réunions avec le Chef de la Délégation de l'UE et, selon les besoins, avec le Représentant spécial pertinent de l'Union européenne (RSUE).

Des réunions de consultation ad hoc ont également été régulièrement organisées entre la Direction des Relations extérieures et des fonctionnaires de l'UE afin de discuter des **pays des régions voisines du Conseil de l'Europe**.

5. Dialogue interculturel et diversité culturelle (cf. § 33-35 du Mémoire d'accord)

Le 26 septembre 2011, la Commissaire chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme, des sports, des médias et de la jeunesse et le Secrétaire Général ont signé une déclaration conjointe pour réaffirmer leur engagement en faveur du multilinguisme et marquer le dixième anniversaire de la Journée européenne des **langues**. Le même jour et pour commémorer ce 10^e anniversaire, le Conseil de l'Europe a organisé à Strasbourg une manifestation intitulée « Langue des signes : une contribution unique à notre diversité culturelle et linguistique » avec la participation du Président de l'Intergroupe « Personnes handicapées » du Parlement européen - lui-même utilisateur de la langue des signes – ainsi que plusieurs représentants de l'Union européenne des Sourds (EUD).

Dans le cadre du **Groupe d'éminentes personnalités**, la Commissaire européenne aux Affaires intérieures et le Directeur pour les Balkans occidentaux de la Direction Générale pour l'Élargissement de la Commission européenne ont participé à une audition

sur « Le rôle joué par les institutions pour donner forme au vivre ensemble dans les sociétés culturellement plurielles de l'Europe » qui s'est tenue à Bruxelles les 17 et 18 mars.

Le rapport « **Vivre ensemble. Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI^e siècle** » du Groupe d'éminentes personnalités a été présenté au Groupe de travail du Conseil de l'UE sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe (COSCE) par un membre du Groupe à Bruxelles le 15 juillet 2011.

La Commissaire européenne aux Affaires intérieures s'est entretenue avec le Secrétaire Général le 10 novembre 2011 à Bruxelles aux fins de donner suite au rapport du Groupe d'éminentes personnalités.

La Commission européenne a participé à la session plénière du Comité Directeur de la **Culture** (CDCULT) à Strasbourg les 3-4 mai 2011.

Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont poursuivi leur coopération dans le cadre de plusieurs actions conjointes traitant du **dialogue interculturel et de la gestion de la diversité : villes interculturelles** - gouvernance et politiques pour des communautés diversifiées (avec la DG Education et culture) ; Influencer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage (SPARDA, financé par la DG Affaires intérieures); et **Media & Anti-Racisme dans le Sport** (MARS), avec la DG Justice. Ces programmes ont été ou seront présentés lors de diverses manifestations au cours des présidences polonaises et danoises de l'UE.

L'UE et le CdE ont créé en juin 2011 le Réseau universitaire européen d'études **romani** dont le but principal est d'accroître la visibilité des travaux de recherche existants sur les questions roms et de favoriser la coopération avec les décideurs.

La coopération avec l'UE s'est inscrite dans le cadre du programme conjoint « Journées européennes du **patrimoine** » depuis 1999.

La CE et le CdE ont continué d'intensifier leurs relations dans le domaine du **patrimoine culturel** au Kosovo⁵ durant la Phase I du programme conjoint « Soutien de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo », qui a démarré en 2009.

Dans la suite logique du « Processus de Ljubljana – Financement de la réhabilitation du patrimoine en Europe du Sud-Est », le projet « Processus de Ljubljana II – Réhabiliter notre patrimoine commun » a démarré en 2011 et sera mis en œuvre jusqu'à la fin de l'année 2013. La CE (DG Élargissement) et le CdE travaillent en étroite collaboration pour apporter un soutien financier et pratique à la Task Force pour la culture et la société du Conseil de la coopération régionale en vue de sa mise en œuvre.

⁵ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Dans le cadre du programme régional de l'initiative de Kyiv, une action conjointe avec la DG Éducation et culture en faveur du patrimoine culturel dans le Caucase et la région de la Mer noire a notamment été consacrée à la phase préliminaire du « Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques », démarré en 2009 et qui a pris fin au deuxième semestre 2011.

Le programme conjoint sur les **Itinéraires culturels** a été signé le 11 août 2011 et lancé le 2 novembre de la même année. Il prendra fin le 30 avril 2013. L'objet de ce programme conjoint est d'assurer un suivi de l'étude sur l'impact des itinéraires culturels sur l'innovation et la compétitivité des PME, présentée le 28 juin 2011 au Parlement européen de Bruxelles en conclusion du programme conjoint précédent.

M. Bernardino León, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sud de la Méditerranée a activement contribué au Forum de Lisbonne 2011 du Centre Nord-Sud, qui s'est tenu les 3 et 4 novembre sur le thème « Le printemps arabe : une avancée majeure vers la réalisation des droits humains universels » (*voir également la partie 9 « coopération inter-institutionnelle »*).

Promotion des idées et valeurs en faveur de la diversité culturelle dans les enceintes internationales pertinentes (cf. § 35 du Mémoire d'accord)

Il convient de noter que plusieurs activités s'inscrivent également dans le contexte du dialogue interculturel et de la diversité culturelle sont évoquées sous le point 9 « coopération inter-institutionnelle ». Ces activités présentent un intérêt pour le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud), un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe. En outre, un grand nombre d'activités dans le domaine du dialogue interculturel et de la diversité culturelle s'inscrivent dans le cadre de programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Se référer aux programmes conjoints de la partie 11 pour des informations complémentaires.

6. Éducation, jeunesse et promotion des contacts humains (cf. §§ 36-38 du Mémoire d'accord)

Le 16 septembre 2011, la Secrétaire Générale adjointe et la Commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse ont discuté de questions relatives au **sport et à la lutte contre le dopage** au cours d'une conférence politique organisée à Londres par le Réseau européen « Femmes et sports » et l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) sur le thème « Les femmes et le sport » (*voir également la partie 8 « modalités de coopération » et la partie 9 « coopération inter-institutionnelle »*). La Commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse était l'une des principales intervenantes lors de cette conférence.

La Recommandation relative à l'éducation à **l'interdépendance et la solidarité mondiales**, adoptée par le Comité des Ministres en mai 2011, a bénéficié du soutien politique de l'Union européenne et soulevé un intérêt considérable à Bruxelles. Elle a été

présentée le 30 août 2011 lors d'une audition publique sur « **Développement et éducation** » au Parlement européen, suite à une initiative conjointe de la Commission du développement et de la Sous-commission des droits de l'homme. Cette manifestation a réuni entre autres le Commissaire européen en charge du développement ainsi que des parlementaires et des représentants des États membres. La recommandation est non seulement la première norme juridique européenne en la matière, mais également un fondement politique solide pour la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale en Europe et au-delà.

Édifier une société fondée sur la connaissance et promouvoir une culture démocratique en Europe ; soutien au processus de Bologne (cf. § 36 du Mémorandum d'accord)

Dans ses conclusions sur « **Les compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité** » (novembre 2011), le Conseil de l'Union européenne a explicitement souligné l'importance de favoriser un rapprochement entre le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) développé par le Conseil de l'Europe et les cadres nationaux et européen des certifications, et de créer davantage de possibilités de certification des compétences linguistiques acquises par les élèves et les étudiants au terme de leur scolarité obligatoire et dans l'enseignement supérieur.

Une coopération étroite et régulière a été assurée en vue de développer l'indicateur européen des compétences linguistiques dans le contexte des « Principes de coopération administrative » concernant l'utilisation du « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL) dont le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sont signataires.

Le 4 juillet 2011, le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (Bureau du HCR), l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH, la Commission européenne, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (ADF) et le Conseil de l'Europe ont signé une lettre de coopération en vue de créer un Groupe de contact international **sur la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme**. L'Organisation Arabe pour l'Éducation, la Culture et les Sciences (ALECSO) a rejoint cet accord en septembre 2011 et l'Organisation des États d'Amérique (OEA) en février 2012. La mission du Groupe de contact est d'assurer une coopération étroite entre les initiatives régionales et internationales dans ce domaine.

Coopération dans le domaine de la jeunesse (cf. § 37 du Mémorandum d'accord)

Le **Partenariat pour la jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe** est en place depuis 1998 et peut être considéré comme un projet phare de coopération entre les deux institutions, sur la base d'un partenariat 50%-50% avec une mise en commun des ressources humaines et de l'infrastructure. L'actuel accord-cadre de partenariat pour la période 2010 – 2013 est axé sur **(1) l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance, (2) le renforcement des capacités dans le travail de jeunesse et (3) la promotion de la coopération régionale au sein de l'Europe et dans les régions voisines.**

Les activités du **Partenariat pour la jeunesse UE-CdE** continuent d'être mises en œuvre par un secrétariat conjoint, basé à la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe et supervisé par un conseil d'administration qui représente les deux partenaires institutionnels. Le Conseil d'administration s'est réuni le 12 avril et le 25 novembre 2011. Afin de mieux refléter l'équilibre entre les deux institutions, il a été décidé de déplacer les deux postes de secrétariat de Strasbourg vers Bruxelles (dans le Bureau du Conseil de l'Europe à Bruxelles). Les principaux acteurs du domaine de la jeunesse sont représentés au sein d'une structure consultative, dénommée Groupe consultatif du partenariat UE-CdE pour la jeunesse, qui s'est réunie le 14 octobre 2011 à Bruxelles.

Le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe a organisé une série d'activités dans le domaine de la coopération pour la jeunesse, dans le cadre de l'Accord de gestion conjointe UE/CdE, ainsi que de l'Accord de partenariat UE/CdE. La (12^e) Université de la **Jeunesse et du développement** et la (3^e) Université africaine de la **Jeunesse et du développement** ont été organisées en Espagne et au Cap Vert respectivement. Elles ont été l'occasion de formations et de plaidoyers politiques pour les jeunes dirigeants d'Europe et d'Afrique. Un plan d'action pour 2012-2015 a été mis au point suite au deuxième sommet Euro-Africain de la jeunesse.

Le partenariat pour la jeunesse UE-CdE a organisé une grande conférence sur la politique de jeunesse pour les pays d'Europe orientale et du Caucase à Odessa (14-15 juillet), à laquelle ont participé le Chef de la Délégation de l'UE et le ministre ukrainien de la Jeunesse. Le partenariat pour la jeunesse a par ailleurs mis en place le « Pool de chercheurs européens spécialisés dans le domaine de la jeunesse », qui a tenu sa première réunion annuelle les 7-8 février. Parmi les autres activités organisées en 2011, citons un séminaire pilote « **Politiques et réalités de la jeunesse, recherche en matière de jeunesse et fondements théoriques** » à Budapest, du 10 au 15 février, et un séminaire de recherche « **Volontariat transfrontalier et mobilité des jeunes en Europe : avantages et obstacles pour les moins favorisés** » du 11 au 13 décembre à Strasbourg.

La deuxième réunion du Groupe d'experts sur la reconnaissance de **l'apprentissage non-formel** et du travail de jeunesse a eu lieu à Strasbourg les 8-9 septembre. Un symposium sur ce même thème s'est déroulé du 14 au 16 novembre à Strasbourg.

La 7^e réunion des correspondants nationaux du Centre européen de connaissances sur les **politiques de jeunesse** s'est tenue les 20-21 octobre à Bruxelles.

La participation des enfants a été l'un des trois piliers thématiques de la Stratégie de Stockholm 2009 - 2011 du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants ». Une feuille de route pour l'action du Conseil de l'Europe relative à la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans a été mise au point (*Voir également la partie 1 « droits de l'homme et libertés fondamentales »*).

Le CdE et l'UE ont organisé conjointement une réunion d'experts de haut niveau sur « **Combattre la violence à l'école** », qui s'est déroulée les 27 et 28 juin 2011 à Oslo.

Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont participé à la deuxième réunion de la Task Force internationale sur l'éducation des **Roms** (ITFER), organisée à Paris les 23-24 juin 2011.

A l'invitation du ministre grec de l'Éducation, la Commission européenne, conjointement au Conseil de l'Europe et à l'OSCE-BIDDH, a assisté à la première réunion du Comité consultatif aux fins de la mise en œuvre du projet sur l'éducation des enfants roms 2011-2013, à Athènes les 3-4 mai 2011.

La plupart des activités dans le domaine de la jeunesse s'inscrivent dans le cadre de programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Voir également « programmes conjoints » à la partie 11.

Il convient de noter qu'un certain nombre d'activités dans le secteur de la jeunesse et des sports sont évoquées sous le point 9, « coopération inter-institutionnelle ». Ces activités entrent dans le champ d'application de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES).

Contacts de personne à personne (cf. § 38 du Mémoire d'accord)

La coopération s'est également développée s'agissant des pays participant au **Partenariat oriental** de l'Union européenne. Un représentant du Secrétariat du Conseil de l'Europe a participé aux réunions à Bruxelles de la Plateforme 4 sur les Contacts interpersonnels le 27 octobre 2011 (*voir également la partie 4, « stabilité démocratique »*).

7. Cohésion sociale (cf. §§ 39-40 du Mémoire d'accord)

Le 1^{er} mars à Bruxelles, le Secrétaire Général et le Président de la Commission européenne ont inauguré la Conférence « Responsabilité sociale partagée » (*voir également la partie 8, « modalités de coopération »*). Il s'agissait de la conférence finale de l'Accord de partenariat « Une Europe des responsabilités sociales et partagées », conclu entre la Direction Générale de la cohésion sociale et la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et mis en œuvre en 2010. En guise de suivi, un autre accord, « Droits de l'homme des personnes en situation de pauvreté », a été conclu pour la période allant de mai 2010 à avril 2012. Il a pour objet de mobiliser les décideurs et parties prenantes dans les villes européennes en vue de l'adoption de la Charte européenne des responsabilités sociales partagées, ce qui permettrait d'entreprendre d'autres actions aux fins de garantir le bien-être de tous dans la société.

Le Secrétaire Général a rencontré le 1^{er} mars 2011 à Bruxelles le Commissaire européen en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion pour discuter de thèmes liés à la cohésion sociale. Ils ont abordé entre autres les moyens de faciliter la transition des jeunes vers la vie active (*voir également la partie 8*). Suite à cette réunion, un accord de partenariat entre la Direction Générale de la cohésion sociale et la DG Emploi, affaires sociales et inclusion a été conclu pour la période 2011-2012. Le projet soutient la création d'une plate-forme d'apprentissage par les pairs pour les jeunes afin qu'ils évoquent entre eux les difficultés auxquelles ils sont confrontés lors de leur entrée dans

la vie active, discutent de nouveaux moyens de créer des emplois, participent à l'élaboration des politiques et partagent des ressources communes pour instaurer de meilleures conditions de vie.

Lors d'une conférence conjointe « La Charte sociale du Conseil de l'Europe, 50 ans et après ? », organisée à Paris le 23 septembre 2011 dans le cadre de la célébration officielle du 50^e anniversaire de la Charte sociale européenne, la France, l'UE et le CdE ont convenu d'une initiative conjointe pour renforcer les **droits sociaux**.

Les activités du CdE concernant les questions relatives aux **Roms** servent le double objectif de promouvoir l'insertion sociale des Roms et d'assurer le respect plein et entier de leurs droits de l'homme. Plusieurs activités liées aux Roms sont répertoriées sous « *Protection des personnes appartenant à des minorités nationales, lutte contre les discriminations, le racisme, la xénophobie et l'intolérance* » dans la partie 1 « *droits de l'homme et libertés fondamentales* ».

Dans le domaine du **handicap**, les membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont activement participé aux réunions et manifestations suivantes organisées par la Commission européenne :

- Réunions du Groupe de haut niveau sur le handicap de la Commission européenne, à Bruxelles, 31 mars - 1^{er} avril 2011 et 24-25 octobre 2011 ;
- Conférence européenne « Nouveaux défis de la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées », organisée conjointement par la Commission européenne et la Présidence hongroise de l'UE, Budapest, 20-21 avril 2011 ;
- Forum de travail de l'UE sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, Bruxelles, 26-27 octobre 2011 ;
- Journée européenne des personnes handicapées, sur le thème « Sortir l'Europe de la crise: la perspective des droits des personnes handicapées », Bruxelles, 1-2 décembre 2011.

Des représentants de la Commission européenne ont pris part aux réunions et manifestations suivantes organisées par le Conseil de l'Europe dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société 2006-2015 (Rec(2006)5) :

- 1^{re} réunion du Comité de rédaction sur la protection et la promotion des droits des femmes et des jeunes filles handicapées (CAHPAH-WGD), Strasbourg, 11-12 avril 2011 ; et
- Conférence européenne « Mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société 2006-2015 », Odessa, 30-31 mai 2011, organisée par le ministère de la Politique sociale d'Ukraine en coopération avec l'Assemblée nationale des personnes handicapées en Ukraine et la Direction Générale de la cohésion sociale du Conseil de

l'Europe, sous l'égide de la Présidence ukrainienne du Comité de Ministres du Conseil de l'Europe.

Il est à noter que plusieurs activités s'inscrivant également dans le cadre de la cohésion sociale sont évoquées dans la partie 9 ci-dessous sur la « coopération inter-institutionnelle », étant donné qu'elles concernent les Accords partiels. En outre, plusieurs activités dans le domaine la cohésion sociale s'inscrivent dans le cadre de programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Voir la partie 11 ci-dessous consacrée aux « programmes conjoints ».

8. Modalités de coopération (cf. §§ 41-43 du Mémorandum d'accord) et réunions et mécanismes visant à renforcer la coopération (cf. §§ 44-45 du Mémorandum d'accord)

Des réunions de **dialogue politique à haut niveau** CdE/UE se sont déroulées à Bruxelles le 4 mars 2011 et à Strasbourg le 5 juillet, avec la participation des Présidents turc et ukrainien du Comité des Ministres respectivement, le Secrétaire Général et la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité/Vice-présidente de la Commission européenne.

Des réunions ont également été organisées entre le **Secrétaire Général** et les personnalités suivantes de l'UE en 2011 :

- le Président de la Commission européenne (Bruxelles, 28 février ; Bruxelles, 1^{er} mars⁶) ;
- la Vice-présidente de la Commission européenne/Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité (Strasbourg, 19 janvier ; Bruxelles, 4 mars⁷ ; Strasbourg, 5 juillet⁸) ;
- la Vice-présidente de la Commission européenne chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté (Strasbourg, 27-28 janvier⁹ ; Bruxelles, 2 mai et 11 novembre) ;
- la Commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse (Strasbourg, 6 juillet¹⁰) ;
- le Commissaire de l'UE responsable des politiques régionales (Strasbourg, 24 mars) ;

⁶ Le Secrétaire Général et le Président de la Commission européenne ont ouvert la conférence sur « La responsabilité sociale partagée ».

⁷ Dans le contexte de la réunion de haut niveau CdE/UE, avec la participation de la Présidence turque du CM [voir également plus haut].

⁸ Dans le contexte de la réunion de dialogue politique à haut niveau CdE/UE, avec la participation de la Présidence ukrainienne du CM [voir également plus haut].

⁹ Le Secrétaire Général et la Vice-présidente ont célébré conjointement la 6^e Journée de la protection des données via une conférence conjointe CdE-UE, coïncidant avec le 30^e anniversaire de la Convention 108.

¹⁰ A l'occasion de la signature d'un nouvel accord prévoyant un financement additionnel d'un M€ sur deux ans pour le programme ROMED.

- le Commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage (réunions mensuelles en marge des sessions du Parlement européen à Strasbourg) ;
- le Commissaire européen en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (Bruxelles, 1^{er} mars) ; et
- la Commissaire européenne aux Affaires intérieures (Bruxelles, 10 novembre).

Pour marquer la Journée européenne des langues, qui fêtait son dixième anniversaire, le Secrétaire Général et la Commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse ont signé une déclaration conjointe pour réaffirmer leur engagement en faveur du multilinguisme, le 26 septembre 2011.

Le Secrétaire Général a participé aux célébrations du 20^e anniversaire de l'adhésion de la Pologne au Conseil de l'Europe (Varsovie, 15 septembre 2011).

Il a également participé à une visite de travail à Luxembourg le 28 novembre 2011, où il a rencontré le Premier ministre. Entre autres sujets, ils ont abordé l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme.

Le Secrétaire Général a participé à une réunion de travail avec la Présidence entrante hongroise de l'UE (Budapest, 14 janvier 2011).

Une rencontre entre le Secrétaire Général et le Directeur général de la DG EAC¹¹ a été organisée à Strasbourg le 12 janvier 2011.

La **Secrétaire Générale adjointe** a rencontré la Commissaire européenne aux Affaires intérieures (Budapest, 14 avril)¹².

Le 14 juin 2011, la Secrétaire Générale adjointe et la Commissaire européenne aux Affaires intérieures ont adressé une lettre commune aux ministres des Affaires étrangères des États membres de l'UE qui n'avaient pas encore ratifié la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe, à l'approche du 10^e anniversaire de la convention en novembre 2011.

Le 16 septembre 2011, la Secrétaire Générale adjointe et la Commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse ont discuté de questions relatives aux **sports et la lutte contre le dopage** au cours de la conférence politique annuelle organisée à Londres par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) sur « Les femmes et le sport ».

La Secrétaire Générale adjointe a été l'une des principales intervenantes lors de la conférence ministérielle sur la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, organisée par la Présidence hongroise de l'UE en avril 2011.

¹¹ Éducation et Culture.

¹² A l'invitation de la Présidence hongroise de l'UE, la Secrétaire Générale adjointe a assisté, avec la Commissaire européenne aux Affaires intérieures, à la Conférence ministérielle marquant le 10^e anniversaire de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

La Secrétaire Générale adjointe a invité la Chef de l'Unité Egalité des Chances de la Commission européenne à présenter au Conseil la nouvelle stratégie pour l'égalité des chances de la Commission européenne (Strasbourg, 1^{er} avril 2011).

La Secrétaire Générale adjointe a prononcé un discours lors de la session d'ouverture de la Conférence de l'UE sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Bruxelles, 19 septembre 2011).

La Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe a représenté l'UE lors de la **session ministérielle** à Istanbul le 11 mai 2011. A cette occasion, le Secrétaire Général a présenté son rapport « Conseil de l'Europe: Une stratégie pour traduire les valeurs en actes », qui inclut un chapitre sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Les **Délégués des Ministres** ont tenu un échange de vues avec le Commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage (Strasbourg, 6 juillet 2011).

La question des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, dans le cadre notamment de la politique du CdE à l'égard de ses régions voisines, figurait en bonne place à l'ordre du jour des réunions du **Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT)**. Dans ce contexte, un échange de vues a eu lieu avec le Chef de la Division des relations multilatérales du Service européen pour l'action extérieure (Strasbourg, 14 juin 2011) ; avec la personnalité indépendante nommée par le Conseil de l'Europe pour siéger aux instances de l'Agence des droits fondamentaux (Strasbourg, 14 juin 2011) ; et avec le Directeur et la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence susmentionnée (Strasbourg, 8 novembre 2011).

Le Secrétaire de la Commission de Venise a pris part à une réunion du Groupe de travail du Conseil de l'UE sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe (**COSCE**) à propos des activités de la Commission de Venise dans les Balkans occidentaux, en Asie centrale et en Afrique du Nord (20 mai 2011, Bruxelles).

Le rapport du Groupe d'éminentes personnalités a été présenté par un membre du groupe au COSCE à Bruxelles, le 15 juillet 2011.

9. Coopération inter-institutionnelle (cf. §§ 46-50 du Mémoire d'accord)

Assemblée parlementaire (cf. § 46 du Mémoire d'accord)

Président et Bureau

Les relations inter-institutionnelles entre l'Assemblée parlementaire (APCE) et le Parlement européen (PE) ont encore été renforcées en 2011.

En janvier 2011, le Bureau de l'Assemblée a convenu de la création d'un organe informel conjoint de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement

européen¹³ pour coordonner le partage d'informations dans le contexte de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. A cette fin, lors de sa réunion du 10 mars 2011, le Bureau a officiellement établi une commission ad hoc chargée de participer à cet organe informel conjoint, qui sera coprésidée par le Président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et le Président de la commission des questions politiques.

L'organe informel conjoint a tenu deux réunions, le 14 mars 2011 à Bruxelles et le 15 juin 2011 à Paris. Il est parvenu à un accord concernant la participation du PE au processus d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme.

La réunion conjointe annuelle avec la Conférence des Présidents du Parlement européen s'est déroulée à Bruxelles le 22 septembre 2011, et fut une très bonne opportunité de dialogue entre les responsables des groupes politiques des deux institutions. Dans son discours d'introduction, le Président de l'APCE a salué une avancée notable concernant l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, et en particulier l'accord relatif aux modalités de la participation des représentants du Parlement européen aux réunions de l'Assemblée parlementaire lorsque celle-ci élit les juges à la Cour européenne des droits de l'homme. Il a également souligné les défis posés par les changements révolutionnaires dans le monde arabe et informé le Parlement européen du succès du nouveau statut de « Partenaire pour la démocratie » de l'APCE. Le Parlement européen a évoqué entre autres questions l'influence et le rôle des médias dans nos sociétés et les défis sérieux auxquels l'Union européenne est aujourd'hui confrontée.

Dans le domaine de l'observation des élections, l'APCE a maintenu d'étroites relations avec le PE, à l'occasion notamment de l'observation des élections présidentielles en République kirghize (29 octobre 2011) et des élections à l'Assemblée nationale constituante de Tunisie (23 octobre 2011).

Commissions

Au niveau des commissions, la coopération entre l'APCE et le PE s'est principalement traduite par :

- l'organisation d'auditions et/ou de réunions conjointes sur des questions d'intérêt commun ;
- des contacts réguliers entre les Présidents des commissions correspondantes ;
- une coopération dans la préparation des rapports traités par les commissions correspondantes (les rapporteurs échangeant des informations et participant aux réunions des commissions de l'autre institution, si nécessaire);
- la participation de membres d'une commission d'une institution aux manifestations ou réunions de la commission de l'autre institution.

¹³ L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et le Parlement européen (PE) ont créé cet organe informel conjoint à l'initiative du PE « *afin de coordonner le partage d'informations* »: voir § 34 de la Résolution du PE du 19 mai 2010 sur les aspects institutionnels de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne relative à la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales 2009/2241 (INI).

Dans le cadre de la préparation du rapport « *L'impact du Traité de Lisbonne sur le Conseil de l'Europe* », le rapporteur de la Commission des questions politiques a tenu sept réunions de haut niveau avec des représentants des institutions de l'UE à Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg en 2011.

Le 17 janvier 2011, lors de sa réunion à Paris, la Commission de suivi a tenu une audition sur la situation actuelle concernant les *conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie*, avec la participation du Représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie ; du Chef de la Mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie ; du Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et de l'ancien Chef de la mission d'information internationale sur le conflit en Géorgie.

Lors de sa réunion durant la partie de session de janvier 2011 de l'APCE, la Commission de suivi a procédé à un échange de vues avec la participation du Political Desk Officer pour la Serbie de la Commission européenne.

Le 9 février 2011, le Rapporteur (en 2010) sur *La gestion de la pandémie H1N1 : nécessité de plus de transparence*, a participé à une audition organisée à Bruxelles par le groupe PPE du Parlement européen sur le thème « La pandémie grippale H1N1 : quelles leçons à tirer pour une meilleure gestion de l'UE et la coordination de l'UE avec les États membres ? ». Sa participation à cette réunion a été précédée d'une collaboration étroite avec un membre du Parlement européen sur cette question, qui avait elle-même contribué à l'audition organisée par la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille de l'Assemblée parlementaire en 2010.

Le 3 mars 2011, deux membres de l'APCE ont assisté à la réunion 2011 de la Commission inter-parlementaire sur la Journée internationale de la femme, organisée par la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement européen (Bruxelles).

Le 15 mars 2011 à Bruxelles, la Commission des migrations, des réfugiés et de la population a tenu une audition sur « *Après Stockholm : conséquences pour les migrants et les demandeurs d'asile dans les États membres du Conseil de l'Europe* » avec la participation de la Chef de l'unité « Asile », Direction Générale des Affaires intérieures, Commission européenne ; du Président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen ; du Rapporteur de la Commission LIBE du Parlement européen sur « *Emploi saisonnier : conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers* » ; de la Chef de l'unité « Immigration et intégration », Direction Générale des Affaires intérieures, Commission européenne ; de la Conseillère justice et affaires intérieures, Mission de la Présidence hongroise de l'Union européenne ; du Directeur exécutif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et de la Rapporteuse de la Commission LIBE du Parlement européen sur les Règlements de Dublin.

Le 25 mars 2011, un membre de l'APCE a procédé à Bruxelles à un échange de vues avec le Coordinateur anti-terroriste de l'Union européenne dans le cadre de son rapport « *Les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme* ».

Le 3 mai 2011, le Président et rapporteur de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population sur *Demandeurs d'asile et réfugiés : Pour un partage des responsabilités en Europe*, a effectué une visite d'information à Bruxelles au cours de laquelle il a rencontré un directeur du Conseil de l'Union européenne ; un membre du Cabinet de la Commissaire aux Affaires intérieures et le Rapporteur de la Commission LIBE du Parlement européen.

Le 12 mai 2011, un membre du Parlement européen a participé à un échange de vues sur « Politiques des médias et défis de la société de l'information » organisé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias (AS/Cult) au cours de sa réunion à Ljubljana.

Dans le cadre de la préparation du rapport sur *Le Conseil de l'Europe et le Partenariat oriental de l'Union européenne*, la Commission des questions politiques a tenu une audition sur cette question, le 31 mai 2011, avec le Chef en exercice de la Division pour le partenariat oriental, la coopération régionale et l'OSCE - Service européen pour l'Action extérieure (SEAE), et la Directrice du Conseil politique et de la coopération du Conseil de l'Europe. Le 14 décembre 2011, la Commission des questions politiques a approuvé un rapport et adopté à l'unanimité un projet de résolution, qui sera débattu lors de la prochaine réunion de la Commission permanente de l'APCE le 9 mars à Paris.

Le 15 juin 2011, un membre de l'APCE s'est adressé à la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement européen dans le cadre d'une audition tenue à Bruxelles sur « *Lutte contre les violences sexistes – perspectives internationales* ».

Le 23 juin 2011, une audition conjointe a été organisée par la Commission des questions politiques, la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme et la Commission des migrations, des réfugiés et de la population à propos des relations du Conseil de l'Europe avec l'Union européenne, avec la participation du Président du Groupe de travail informel sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CDDH-UE) et du Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ADF).

Le 7 juillet 2011, le rapporteur de la Commission des questions politiques sur *La situation au Bélarus*, a participé à la réunion de la Troïka parlementaire sur le Bélarus, qui s'est déroulée durant la session annuelle de l'AP-OSCE à Belgrade.

Après l'adoption par la Commission des questions politiques d'un rapport sur *La demande de statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Conseil national palestinien*, le Rapporteur a tenu un échange de vues à Bruxelles, en septembre 2011, avec le Président de la Délégation du PE pour les relations avec le Conseil législatif palestinien. Le 28 septembre 2011, cette délégation, menée par le Président susmentionné, a tenu un échange de vues au Parlement européen de Strasbourg, avec des membres du Secrétariat de la Commission des questions politiques (AS/Pol), en raison de l'indisponibilité du rapporteur. Le 6 octobre 2011, le Président susmentionné a suivi le discours prononcé devant l'Assemblée par M. Abbas, Président du Comité exécutif de l'Organisation de Libération

de la Palestine, Président de l'Autorité nationale palestinienne, et pris part à la réunion de la sous-commission sur le Proche-Orient de la Commission des questions politiques.

Le 20 octobre 2011, un membre de l'APCE s'est adressé à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du PE (Commission LIBE) à l'occasion d'une audition sur un système européen commun d'asile (SECA).

Dans le cadre du suivi de la Résolution 1836 (2011) et de la Recommandation 1982 (2011) sur *L'impact du Traité de Lisbonne sur le Conseil de l'Europe*, le rapporteur de la Commission des questions politiques a été invité à prendre part à une audition du Parlement européen sur *La mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de l'UE deux ans après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne*, le 10 novembre 2011, à Bruxelles.

Les 21-22 novembre 2011, le Président de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population a participé en tant qu'orateur principal à une conférence sur « La dignité et les droits des migrants en situation irrégulière », organisée par l'Agence des droits fondamentaux (ADF) à Varsovie.

Le 28 novembre 2011, la Rapporteuse de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population sur *Vies perdues en Méditerranée : qui est responsable ?* a effectué une visite d'information à Bruxelles dans le contexte de la préparation de son rapport, au cours de laquelle elle a rencontré la Rapporteuse de la Commission LIBE sur les Règlements de Dublin, le Rapporteur de la Commission LIBE sur la révision de la Politique européenne de voisinage et un membre du Cabinet de la Commissaire européenne aux Affaires intérieures. Dans le même contexte, la Rapporteuse de l'APCE a effectué une visite d'information à Malte le 15 décembre 2011, au cours de laquelle elle a rencontré le Directeur exécutif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO).

Le 29 novembre 2011, la Commission des migrations, des réfugiés et de la population, réunie à Paris, a tenu une audition sur *Vies perdues en Méditerranée : qui est responsable ?* avec la participation, inter alia, du Chef des opérations conjointes, FRONTEX.

Des contacts informels ont eu lieu régulièrement entre le Secrétariat de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population et celui de la Commission LIBE du PE.

Suite à la Résolution 1812 (2011) et la Recommandation 1971 (2011) de l'APCE sur *L'impact du Partenariat oriental de l'Union européenne sur la gouvernance et le développement économique en Europe orientale*, des propositions ont été formulées aux fins de développer la coopération entre l'APCE et le PE dans le cadre du Partenariat oriental.

Commissaire aux droits de l'homme (cf § 47 du Mémoire d'accord)

Au cours de l'année 2011, le Commissaire a poursuivi ses réunions régulières avec des membres de la Commission européenne et des représentants du Conseil de l'UE chargés des droits de l'homme.

En mars, le Commissaire a rencontré la Vice-présidente de la Commission européenne/Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. Ils ont échangé leurs vues sur la situation des droits de l'homme en Albanie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kosovo¹⁴, en République de Moldova et en Ukraine.

En mars, le Commissaire a rencontré la Vice-présidente de la Commission européenne chargée de la Stratégie numérique. Ils ont procédé à un échange de vues sur la liberté des médias sur un plan général et ont discuté de questions relatives à la récente législation sur les médias adoptée par la Hongrie.

En mai, le Commissaire a rencontré la Vice-présidente de la Commission européenne chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté et abordé avec elle des questions relatives aux Roms, à la réglementation des médias et à l'accès aux mécanismes de plainte. Ils ont par ailleurs souligné le besoin d'une coordination des compétences complémentaires en matière de droits de l'homme entre les organisations internationales.

En octobre, le Commissaire a rencontré la Commissaire européenne aux Affaires intérieures. Il a évoqué la situation des demandeurs d'asile, de la politique d'asile de l'UE et de la liberté de circulation et la migration des Roms.

En octobre, le Commissaire s'est entretenu avec le Commissaire européen en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. Les discussions ont porté sur la situation des Roms et le financement de l'UE pour l'intégration des Roms.

Des informations sur les résultats du suivi par pays du Commissaire ont également été échangées tout au long de l'année avec les services concernés de la Commission et le Service européen pour l'action extérieure.

Le Commissaire a tenu plusieurs réunions avec des représentants du Parlement européen. En mars, il a participé à une table ronde organisée par le Président de l'intergroupe MEDIA du Parlement européen. La discussion a porté sur la situation en matière de liberté des médias dans l'Union européenne.

En juin, le Commissaire a participé à un échange de vues avec des membres de la Sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen. Il a souligné la situation des droits de l'homme des Roms, la crise humanitaire dans le Sud de la Méditerranée, les conséquences sociales des budgets d'austérité et l'impact de ces mesures sur les membres les plus vulnérables de la société, ainsi que la liberté des médias.

En novembre, le Commissaire a pris la parole lors d'une audition sur la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, organisée par la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

¹⁴ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Par ailleurs, en mai, le Commissaire s'est entretenu avec le Président du Comité économique et social de l'Union européenne de l'impact de la crise économique sur la mise en œuvre des droits sociaux et économiques.

Le Commissaire a maintenu des contacts réguliers à Strasbourg avec le Médiateur européen.

Les relations de travail avec l'Agence européenne des droits fondamentaux (ADF) se sont activement poursuivies au cours de l'année 2011. En novembre, le Commissaire a rencontré le Directeur et la Présidente du Conseil d'administration de l'ADF. Les discussions ont porté principalement sur la situation des Roms et les relations entre l'Agence et le Conseil de l'Europe.

Le Bureau du Commissaire a coopéré avec l'ADF pour les recherches menées en vue du rapport du Commissaire « Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe », publié en juin 2011. Le Directeur de l'ADF a participé en tant qu'orateur au lancement de ce rapport. Les publications pertinentes de l'ADF et les données tirées de ses principales recherches juridiques ont constitué des ressources clés et le Bureau du Commissaire a bénéficié de l'expertise technique de l'ADF tout au long du processus de recherche. En septembre, une table ronde conjointe intitulée « Les droits de la personne à l'égalité, à la vie et à la sécurité : combler l'écart pour les personnes transgenres » a été organisée à Vienne afin de sensibiliser les personnes transgenres, les autorités nationales et les organes de promotion de l'égalité aux conclusions du rapport du Commissaire et aux recherches de l'ADF.

Le Bureau du Commissaire a fait profiter de son expertise les réunions des parties prenantes au projet de l'ADF relatif à la gouvernance intégrée, avec un accent tout particulier placé sur la mise en œuvre des droits de l'homme au plan local.

En juin, le Commissaire a rencontré le Directeur de l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (EIGE). Les discussions ont porté sur la non discrimination sur le marché de l'emploi, l'égalité des salaires, les stéréotypes de genre et l'identité de genre.

Comité pour la prévention de la torture (CPT) (cf. § 47 du Mémoire d'accord)

La coopération du CPT avec les institutions de l'UE a continué de gagner en intensité et les liens avec les fonctionnaires concernés ont été renforcés.

En particulier, le 25 janvier 2011, le CPT était représenté à la table ronde de haut niveau sur la détention dans l'Union européenne, organisée par la Commission européenne.

Par ailleurs, les 24 et 25 février, des réunions bilatérales FRONTEX/CPT se sont déroulées à Varsovie.

Les 21 et 22 novembre, le CPT était représenté lors de la Conférence sur « La dignité et les droits des migrants en situation irrégulière », organisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne à Varsovie.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et Union européenne (cf. § 47 du Mémoire d'accord)

En 2011, le Secrétariat de la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** a poursuivi ses relations de travail avec la Commission européenne. Le Secrétariat de l'ECRI et le Secrétariat pertinent de la Commission européenne se sont mutuellement informés des développements importants dans leurs travaux et ont procédé à des échanges d'informations sur des sujets d'intérêt commun, par exemple la législation pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Un représentant de la Commission européenne a participé au séminaire organisé par l'ECRI et la Présidence turque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Ankara en janvier. D'autre part, un représentant de la Commission européenne a pris part à la réunion du Groupe de travail de l'ECRI sur la discrimination dans l'emploi à Bruxelles les 6-7 octobre 2011.

La Commission européenne bénéficie du statut d'observateur auprès de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance.

L'ADF communique régulièrement à l'ECRI des données et informations sur le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et les rapports de l'ECRI font régulièrement référence aux travaux de l'ADF. L'ECRI, l'ADF et l'OSCE/BIDDH ont prononcé une déclaration conjointe à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2011.

L'ECRI et le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ADF) ont tenu un échange de vues le 23 juin à Strasbourg.

Accords partiels (cf. § 48 du Mémoire d'accord)

*Pour de plus amples informations sur la coopération avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit (**Commission de Venise**), voir la partie 3 « démocratie et bonne gouvernance » plus haut.*

Des perspectives concrètes d'une participation officielle de l'Union européenne à l'**Accord partiel élargi « Groupe d'États contre la corruption (GRECO) »**, telles que reflétées dans le Programme de Stockholm, ont ouvert la voie à un renforcement des consultations informelles entre le GRECO et la Commission européenne en 2011 et mené au développement de propositions de format et de modalités pour cette future participation de l'UE. Ces propositions ont été reprises dans un rapport de la Commission européenne soumis au Conseil européen comme l'une des quatre composantes du « paquet anticorruption » de la Commission, adopté le 6 juin 2011. Suite à l'adoption de ce paquet, la Commission examine à l'heure actuelle les modalités les plus appropriées d'une coopération formelle renforcée avec le GRECO, conforme au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. A cet égard, le Président du GRECO et des

représentants du Secrétariat ont rencontré le Cabinet de la Commissaire européenne aux Affaires intérieures pour discuter de la participation de l'UE au GRECO et de l'éventuelle représentation du GRECO au sein du Groupe d'experts sur la corruption de la Commission.

Le GRECO a également poursuivi ses contributions aux réunions de consultation avec le Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne (SEAE) pour la préparation des rapports d'avancement de l'Union européenne sur la mise en œuvre des plans d'action de la politique européenne de voisinage. Le GRECO était représenté à plusieurs manifestations organisées par l'UE, dont un atelier de la Commission européenne (DG élargissement) sur la réforme judiciaire au Monténégro (Danilovgrad, 20 janvier), des consultations avec le Service européen pour l'action extérieure sur la coopération en Asie centrale (Strasbourg, 17 mars), une conférence organisée par l'OLAF et l'Institut d'études juridiques avancées de l'Université de Londres, sur l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme et au GRECO (Londres, 16 mai) ainsi qu'au Forum consultatif des procureurs généraux et directeurs de poursuite des États membres de l'Union européenne, organisé par Eurojust (la Haye, 23 juin).

Le 17 mai 2011 à Bruxelles, le Secrétaire exécutif du **Groupe Pompidou** a présenté le Groupe Pompidou à l'UE dans le cadre du programme de l'UE « People to people » dans les Balkans occidentaux.

Le 16 novembre 2011, le Secrétariat du Groupe Pompidou a organisé un atelier sur la politique de voisinage pour les pays du Sud de la Méditerranée à Bruxelles, qui a réuni des représentants du Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions (MedNET) : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie ; ainsi que des représentants du Service européen pour l'action extérieure, de la Commission européenne (DG Affaires intérieures, DG Justice, DEVCO, Taiex (instrument d'assistance technique et d'échange d'informations)) et de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), agence spécialisée dans la lutte contre les drogues.

La **Banque de développement du Conseil de l'Europe** (CEB) est cosignataire de la Facilité d'investissement voisinage (FIV), un accord cadre, entrée en vigueur le 21 décembre 2009. La FIV a pour but de combiner les dons de l'Union européenne et des pays donateurs (par l'intermédiaire du fonds fiduciaire FIV) avec des prêts auprès des institutions financières, y compris la CEB, la BEI et la BERD, au profit des pays couverts par la Politique européenne de voisinage. Depuis 2009, la CEB a été un membre à part entière du Comité de pilotage de JESSICA (soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines). Le but de cette initiative, lancée par la Commission européenne en 2006, est de promouvoir un développement urbain durable et la régénération à travers des mécanismes d'ingénierie financière en utilisant les fonds structurels (DG Politique régionale).

Des synergies ont continué d'être exploitées entre **Eurimages** et MEDIA 2007 en ce qui concerne la distribution et l'exposition dans les pays qui n'ont pas accès aux programmes d'aide de l'Union européenne.

Un accord partiel élargi sur les **Itinéraires culturels** a été créé fin 2010. Dans le cadre de cet Accord partiel, le label « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » a été décerné par le Conseil de direction aux itinéraires qui satisfont aux critères fixés dans la Résolution pertinente du Comité des Ministres.

L'accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) et l'Union européenne ont poursuivi leur coopération en 2011.

La coopération institutionnelle entre **l'Accord partiel élargi sur le sport** (APES) et la Commission européenne (Service du sport) s'est poursuivie en 2011. Dans la pratique, les Secrétariats des deux instances ont organisé une réunion de coordination en janvier et assisté mutuellement à leurs réunions respectives tout au long de l'année, y compris dans le cadre des Présidences hongroise et polonaise de l'Union européenne. Cette coopération, tant au niveau des secrétariats qu'au plan politique intervient également dans le contexte du suivi de la Conférence ministérielle informelle qui s'est tenue à Bakou en 2010, au cours de laquelle les Ministres du Conseil de l'Europe responsables du sport ont adopté une résolution à ce propos.

La nouvelle résolution statutaire du **Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)** adoptée en mai 2011 par le Comité des ministres a renforcé les relations avec l'Union européenne, grâce à l'introduction du Comité des régions de l'UE en tant que nouvelle partie prenante du Centre (en plus du Parlement européen). 2011 a été la troisième année de mise en œuvre de l'Accord de gestion conjointe entre le Centre Nord-Sud et la Commission européenne, conçu pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les nouveaux États membres de l'Union européenne, ainsi que la coopération entre les organisations de jeunesse africaines et européennes. La mise en œuvre de la dimension euro-africaine, intégrée en 2009 dans le Partenariat pour la jeunesse UE/CdE, s'est également poursuivie.

En novembre 2011, le Centre Nord-Sud a signé avec la Direction générale Développement (DG Développement et coopération - Europeaid) de la Commission européenne un Addendum à l'Accord de gestion conjointe pour l'éducation à la citoyenneté mondiale et la sensibilisation (à l'interdépendance et la solidarité mondiales) en Europe et au-delà, incluant de nouvelles activités à développer en 2012.

Le Centre Nord-Sud a organisé une série d'activités dans le domaine de la coopération pour la jeunesse, notamment dans le cadre de l'Accord de gestion conjointe UE/CdE, ainsi que dans celui de l'Accord de partenariat UE/CdE.

La (12^e) Université de la **Jeunesse et du Développement** et la (3^e) Université africaine de la Jeunesse et du Développement ont été organisées en Espagne et au Cap vert, respectivement, offrant l'occasion de formations et de plaidoyers politiques pour les jeunes dirigeants d'Europe et d'Afrique. Un plan d'action pour 2012-2015 a été mis au point suite au deuxième sommet Euro-Africain de la jeunesse.

M. Bernardino León, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sud de la Méditerranée a activement contribué au Forum de Lisbonne 2011 du Centre Nord-Sud,

qui s'est tenu les 3 et 4 novembre sur le thème « Le printemps arabe : une avancée majeure dans la réalisation des droits humains universels ».

Le **Centre européen pour les langues vivantes** (CELV) a poursuivi sa coopération permanente avec la Commission européenne et, en particulier, avec l'Unité « Politique pour le multilinguisme ». Elle incluait des réunions entre secrétariats, la représentation lors des réunions statutaires du CELV et aux grandes manifestations, telles que la conférence *Valoriser les professionnels en langues*, qui s'est tenue en septembre 2011.

A l'occasion du 10^e anniversaire de la Journée européenne des langues, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et la Commissaire chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse ont publié une déclaration conjointe. Cette déclaration a expressément fait référence aux travaux du CELV et souligné l'importance de développer davantage de synergies avec la Commission.

Suite à une réunion de travail à Bruxelles avec des représentants de la Direction générale pour l'éducation et la culture sur le thème « Éducation et formation tout au long de la vie: politiques horizontales et stratégie 2020 » (Politique du multilinguisme), un plan d'action de coopération sur les domaines prioritaires communs est en cours de développement. Le programme 2012-2015 du CELV (adopté en septembre 2011) inclut un certain nombre de thèmes pertinents pour les travaux de la Commission européenne pour lesquels une coopération est envisagée, par exemple l'évaluation, la reconnaissance des qualifications, les mécanismes de référencement, l'utilisation du Portfolio européen des langues et l'interprétariat et la traduction dans les services publics.

Le Centre a également été un initiateur du projet « Favoriser l'enseignement du romani dans les écoles en Europe » (QualiRom), qui a obtenu un financement dans le cadre du programme d'actions prioritaires 2 de la Commission européenne (2010-2013), et un partenaire associé dans cinq autres projets en cours et financés par la Commission.

Conférences des Ministres spécialisés (cf. § 48 du Mémorandum d'accord)

L'Union européenne a participé aux conférences suivantes des Ministres spécialisés :

- 9^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la **santé**, Lisbonne, 29-30 septembre 2011; et
- 17^e session de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables des **collectivités locales et régionales**, Kiev, 3-4 novembre 2011.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès) (cf. § 49 du Mémorandum d'accord)

Conformément au Mémorandum d'accord, en 2011 le Congrès a poursuivi son étroite collaboration avec le Comité des Régions de l'UE (CdR).

Le 12 janvier 2011, à Bruxelles, les Présidents ont tenu leur 3^e réunion annuelle bipartite depuis la signature de l'accord de coopération.

Après la réunion bipartite, le 7 février 2011, le Groupe de contact Congrès/Comité des régions s'est réuni à Paris. Le groupe a discuté des missions d'observation des élections, du Partenariat oriental et de la gouvernance multiniveaux et poursuivi ses activités sur les droits et devoirs des élus locaux et régionaux et les risques de corruption.

Le 8 février 2011, une réunion de coordination pour la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) a été organisée par le Congrès dans les locaux du Comité des régions à Bruxelles.

Le rapporteur thématique du Congrès sur les Roms/Gens du voyage a pris la parole lors du séminaire sur « Villes et régions - Joindre les forces pour l'intégration des populations Roms », organisé par le Comité des Régions le 31 mai 2011 à Bruxelles.

Le CdR a été invité aux missions d'observation des élections municipales menées par le Congrès en Albanie, Bulgarie et Moldova. Il a pris part à l'observation en Albanie en mai 2011 et en Moldova en juin 2011. Les missions ont permis aux deux organes de travailler en synergie pour évaluer la situation de la démocratie locale et régionale sur le terrain.

Le 1^{er} juillet 2011, les Secrétaires généraux du Congrès et du Comité des régions ont tenu une réunion de coordination à Bruxelles.

Le 8 septembre 2011, la Conférence annuelle des collectivités locales et régionales pour le partenariat oriental (CORLEAP) a été lancée à Poznan par le Comité des Régions. Le Congrès jouit du statut d'observateur auprès de la CORLEAP et était représenté par deux de ses membres qui ont pris la parole lors de la session inaugurale. Neuf membres du Congrès (d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Moldova, d'Ukraine) ont été nommés membre de la CORLEAP. Quatre membres du CdR (du Danemark, de la Pologne (2) et de la Suède) sont également membres du Congrès.

Le Rapporteur du Comité des régions sur les Roms a participé au Sommet des Maires sur les Roms organisé par le Congrès à Strasbourg le 22 septembre 2011 et pris la parole lors d'un débat de table ronde sur « Inclusion des Roms : quels obstacles ? ».

Le 11 octobre, le Président du Congrès a pris part à la réunion du groupe ADLE du Comité des Régions.

Une membre de la Commission des questions d'actualité a représenté le Congrès lors du 3^e dialogue annuel avec l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, organisé par le Comité des Régions à Bruxelles le 17 octobre 2011. Elle a évoqué au cours de la réunion les migrants en situation irrégulière.

Le 19 octobre 2011 le Ministre-Président de Flandre a pris part à une table ronde sur la gouvernance multiniveaux en Europe, qui s'est tenue à la Chambre des Régions au cours de la session du Congrès.

La réunion du Groupe de contact s'est déroulée le 29 novembre 2011 à Bruxelles. Des synergies fructueuses ont été mises en place concernant les initiatives respectives en faveur des Roms : le Congrès/Sommet des Maires et le rapport du Comité des régions sur l'intégration sociale et économique des Roms en Europe. La coopération a également été bénéfique pour la création de la Conférence annuelle des collectivités locales et régionales pour le partenariat oriental (CORLEAP). Les 13 membres du Congrès qui sont également membres de la CORLEAP pourraient y jouer un rôle important, répondant ainsi aux attentes du Congrès.

Le 29 novembre 2011, le Groupe de contact a organisé à Bruxelles une réunion d'experts sur la déontologie et la lutte contre la corruption aux plans local et régional. Les experts représentant l'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe « Groupe d'États contre la corruption » (GRECO), la Commission européenne, l'Office européen de Lutte Antifraude (OLAF), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Transparency International ont participé à cette réunion.

Le 1^{er} décembre 2011, le Secrétaire Général du Congrès s'est adressé à la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX) du Comité des Régions, évoquant l'observation des élections et la coopération entre le Congrès et le CdR.

Le 13 décembre 2011, le Président du Congrès a pris la parole devant le Comité des Régions à Bruxelles pour présenter les principaux résultats de la coopération et les activités du Congrès pour les années à venir, ainsi que les pistes d'amélioration de la coopération entre le Congrès et le Comité des Régions.

Le Bureau du Congrès analyse et discute régulièrement des activités du Comité des Régions présentant un intérêt pour le Congrès.

Parallèlement à la coopération entre le Congrès et le Comité des Régions, le Congrès a accueilli le 24 mars 2011 le Commissaire européen en charge de la politique régionale, qui a pris part à la 20^e session du Congrès et fait une déclaration sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Société civile (cf. § 50 du Mémoire d'accord)

En 2011, la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe a contribué activement à la mise en œuvre du Mémoire d'accord, axé sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la démocratie et la bonne gouvernance et la stabilité démocratique.

10. Présence institutionnelle (cf. § 51 du Mémoire d'accord)

Le **Bureau de liaison du Conseil de l'Europe avec l'Union européenne** à Bruxelles a activement participé à la promotion du travail du Conseil de l'Europe vis-à-vis des institutions de l'Union européenne. Dans cette perspective, il a organisé et/ou facilité en 2011 un grand nombre de réunions et de contacts entre hauts fonctionnaires des deux organisations, ainsi que des réunions avec des représentants des médias et des ONG. Le Bureau de Bruxelles a régulièrement rendu compte des développements importants liés

à l'Union européenne et donné des conseils sur des initiatives en la matière. Le Bureau a activement facilité la coopération dans le cadre de projets entre l'UE et le Conseil de l'Europe qui, en 2011, ont atteint un volume de plus de 103 M €.

Dans le contexte de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, qui a considérablement accru les pouvoirs du Parlement européen, depuis 2010, on note une augmentation sensible des activités du Bureau de Bruxelles par rapport au Parlement. Le Représentant Spécial du Secrétaire Général et/ou d'autres collègues ont régulièrement assisté à des auditions sur les questions d'actualité.

Le Bureau de liaison a emménagé dans ses nouveaux locaux le 1^{er} avril 2011¹⁵. Ses effectifs ont été renforcés au cours de l'année et le Bureau compte désormais 10 personnes.

La **Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe** à Strasbourg a continué de jouer un rôle clé dans la promotion de la coopération entre les deux organisations. En particulier, le Chef de la Délégation et d'autres membres participent régulièrement aux réunions des Délégués des Ministres et de ses groupes de rapporteurs.

11. Programmes conjoints (cf. § 52 du Mémoire d'accord)

55 programmes conjoints, pour la plupart pluriannuels, étaient en cours en 2011, sur la base d'une enveloppe budgétaire globale de 103,7 millions d'euros (87,6 millions d'euros en 2010), à laquelle l'Union européenne a contribué à hauteur de 91,6 millions d'euros (88%), et le Conseil de l'Europe à hauteur de 12,1 millions d'euros (12 %). L'enveloppe budgétaire annuelle pour 2011 (calculée au prorata) était de 29,4 millions d'euros, à laquelle l'Union européenne a contribué à hauteur de 25,5 millions d'euros (86,88%) et le Conseil de l'Europe à hauteur de 3,9 millions d'euros (13,12 %).

Au cours de l'année 2011, **17 nouveaux programmes et activités conjoints ont été engagés**, sur la base d'une enveloppe budgétaire globale de 32,7 millions d'euros (2010 : 31,9 millions d'euros) à laquelle l'Union européenne a contribué à hauteur de 29,2 millions d'euros (89,25 %) et le Conseil de l'Europe à hauteur de 3,5 millions d'euros (10,75 %).

Les principales **zones géographiques** bénéficiaires des programmes conjoints en termes d'enveloppe budgétaire étaient l'Europe du Sud-Est et la Turquie, suivies des pays de l'Europe orientale et du Caucase du Sud. La plupart des programmes conjoints sont ciblés sur des **pays particuliers**, mais certains sont **régionaux** ou **multilatéraux**.

¹⁵ Plusieurs manifestations de sensibilisation aux activités du CdE ont été organisées à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux du 2 au 6 mai 2011.

Évaluation et Audit

Pour discuter du suivi et de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation concernant le programme conjoint « Gestion efficace des prisons en Bosnie-Herzégovine », une présentation des résultats de l'évaluation a été organisée à Sarajevo le 13 mai 2011 avec la participation des ministères de la Justice de l'État et des entités, la Délégation de l'UE, la Direction Générale des droits de l'homme et de l'État de droit, ainsi que d'autres parties prenantes.

Au cours de l'évaluation de la phase I du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2008-2011 (processus de planification), finalisée en juin 2011, la Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation (DIO) a collecté des informations sur la base d'entretiens avec le responsable de secteur pour l'Ukraine à Bruxelles et la Délégation de l'UE à Kiev sur la façon dont l'UE définit ses documents de planification stratégique par pays et évalué le degré de coopération entre l'UE et le CdE s'agissant du processus de planification du plan d'action pour l'Ukraine du CdE.

En 2011, la DIO a continué de servir de point de contact pour l'évaluation de la coopération de l'Union européenne canalisée par le Conseil de l'Europe, lancée l'année passée par la Commission européenne. L'évaluation couvre la coopération générale et le partenariat avec le Conseil de l'Europe, y compris les financements et les programmes conjoints pour la période 2000-2010. Dans ce contexte, le 17 février 2011, la DIO a invité le Chef de l'équipe d'évaluation à présenter le processus et la méthodologie d'évaluation au personnel du CdE.

L'Audit interne examine régulièrement les programmes conjoints. En 2011, les deux programmes suivants ont fait l'objet d'un audit : « Renforcer l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine » et « Droits de l'homme des personnes en situation de pauvreté ».

En coopération avec le Groupe de rapporteurs sur le Programme, le Budget et l'Administration (GR-PBA), la DIO a organisé une manifestation de sensibilisation le 6 juin. Des experts de haut niveau dans le domaine de l'évaluation, notamment de l'Union européenne, ont participé au panel de discussion qui fut également l'occasion pour le Directeur de la DIO récemment nommé de présenter son point de vue.

12. Visibilité du partenariat (cf. §§ 53-54 du Mémoire d'accord)

Tous les contacts politiques de haut niveau et de nombreux autres événements conjoints font l'objet d'une **vaste promotion médiatique**.

Des événements médiatiques réguliers ont été organisés également à Bruxelles, impliquant de hauts fonctionnaires du CdE. La visibilité du Conseil de l'Europe à Bruxelles et des initiatives et manifestations conjointes est assurée par l'**attaché de presse du Conseil de l'Europe** nommé au Bureau de liaison à Bruxelles.

Le Conseil de l'Europe cible systématiquement **les journalistes basés à Bruxelles** spécialisés dans les affaires européennes (*voir aussi partie 10 « présence institutionnelle »*)

Une attention toute particulière est portée à l'apposition de **l'identité visuelle** des deux organisations sur tous les matériels associés à des programmes conjoints et d'autres mesures de visibilité sont prévues dans les contrats des programmes conjoints.

Un accord visant à formaliser l'identité visuelle UE/CdE a été conclu entre le CdE et la Commission européenne (DG Développement et coopération - Europeaid) en septembre 2011.

13. Suivi (cf. § 55 du Mémoire d'accord)

Un suivi formel de haut niveau de la mise en œuvre de l'ensemble du Mémoire d'accord a été entrepris à l'occasion des échanges de vues des **Délégués des Ministres** sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Un chapitre dédié à la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a été inclus dans le document « **Conseil de l'Europe : Une stratégie pour traduire les valeurs en actes - Rapport d'activité du Secrétaire Général** » qui a été soumis aux Ministres lors de la **121^e session ministérielle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe**, tenue les 10-11 mai 2011 à Istanbul. Lors de cette session ministérielle, le Comité des Ministres a pris la décision suivante eu égard à la coopération avec l'Union européenne : (le Comité des Ministres) « *salue le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales, notamment du partenariat avec l'Union européenne.* ».

Par ailleurs, un **rapport de synthèse sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne** a été soumis à la 1126^e réunion des Délégués des Ministres le 16 novembre 2011, durant laquelle les délégués ont pris la décision suivante :

(Les Délégués)

1. prennent note du rapport de synthèse sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne qui figure dans le document GR-EXT(2011)7 rev ;

2. chargent leur Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) de préparer un rapport sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne pour leur permettre de procéder à un examen annuel de cette coopération.